

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

JOURNAL

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. X

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 1891

N° 5

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses, etc.—Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, séance du 23 courant.—Examen pour l'admission à l'étude du droit, séance de juillet dernier. PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: L'Education et l'Instruction (*suite*)—La lecture expressive—Dictées d'orthographe usuelle—Phrases à corriger, Corrections—Exercices de calcul.—TRIBUNE LIBRE: Jacques Cartier, Questions de calendrier civil et ecclésiastique (*suite*).—LECTURE POUR TOUS: Variétés—Pensées diverses—BIBLIOGRAPHIE: Publications reçues.—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 31 août dernier (1891), de nommer M. Louis Marleau, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Télesphore de Montjoy, comté de Soulanges, en remplacement de M. Fabien Marleau, qui a quitté la municipalité.—*Gazette officielle*, 5 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité de Wickham Ouest, comté de Drummond, les lots Nos 23, 27, 28, 29 et la moitié du lot No 30, du neuvième rang du canton d'Acton, les lots 29, 30 et le premier quart est du lot No 31, du dixième rang du même canton d'Acton, et les annexer à la municipalité de Saint-Théodore d'Acton, comté de Bagot, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet 1892.—*Gazette officielle*, 5 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité du Sacré-Cœur de Jésus, comté de Beauce, les lots Nos 6 et 7 du VI^e rang du canton Broughton, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Saint-Pierre de Broughton, même comté. Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1892).—*Gazette officielle*, 5 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Attendu que les syndics des écoles dissidentes de la municipalité de Standon (Saint-Léon), dans le comté de Dorchester, ont laissé passer une année sans avoir d'écoles dans leur dite municipalité, qu'ils ne mettent pas la loi scolaire à exécution et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, conformément à la loi, en conséquence, je donne avis qu'après trois publications consécutives dans la *Gazette officielle de Québec*, je recommanderai au Lieutenant-Gouverneur en conseil, que la corporation des syndics des dites écoles dissidentes pour la dite municipalité de Standon (Saint-Léon), soit déclarée dissoute dans le délai indiqué par la loi.

GÉDÉON OUMET,

Surintendant.

Québec, le 5 septembre 1891.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Attendu que les syndics des écoles dissidentes de la municipalité de Wickham-Ouest, dans le comté de Drummond, ont laissé passer une année sans avoir d'écoles dans leur dite municipalité, qu'ils ne mettent pas la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, conformément à la loi, en conséquence, je donne avis qu'après trois publications consécutives dans la *Gazette officielle de Québec*, je recommanderai au Lieutenant-Gouverneur en conseil, que la corporation des syndics des dites écoles dissidentes pour la dite municipalité de Wickham-

Ouest, soit déclarée dissoute dans le délai indiqué par la loi.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

Québec, le 5 septembre 1891.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du huit septembre courant (1891), de nommer M. François Kirouac, membre de la corporation des commissaires d'écoles catholiques de Québec.—*Gazette officielle*, 12 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 4 septembre courant (1891), de nommer :

Commissaires d'écoles.

Comté de Saguenay.—Pointe-aux-Esquimaux.—MM. Alexis Turbie et Fidèle Boudreault, en remplacement de MM. Napoléon Picard et Daniel Boudreault, sortis de charge.

Comté de Wolfe.—Lac Weedon (village).—M. Siméon Brière, en remplacement de M. Rémi Fortin qui a quitté la municipalité.

Syndics d'écoles.

Comté d'Argenteuil.—Saint-André (paroisse).—M. Alphonse Pharand, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré, et M. Joseph Charlebois, en remplacement de M. Alexis Robillard, qui a quitté la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 9 septembre courant (1891), de nommer :

Commissaire d'écoles.

Comté de l'Assomption.—Laurentides (ville).—M. Jean-Baptiste Bouffard, en remplacement de M. Urgèle Pauzé, qui a quitté cette municipalité.

Syndic d'écoles.

Comté de Shefford.—Sainte-Cécile de Milton.—M. Archibald E. Wallace, en remplacement de M. George Wallace, dont le terme d'office est expiré.—*Gazette officielle*, 12 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Erection de municipalités scolaires.

Détacher de la municipalité scolaire d'Yamachiche, comté de Saint-Maurice, tout le

territoire comprenant le village d'Yamachiche tel que délimité par la proclamation du 5 avril 1887, et les lots portant les numéros suivants aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse d'Yamachiche, savoir : les lots Nos 557 à 586, 701 à 857, et 997 à 1019 inclusivement, formant l'arrondissement No 1 de la dite municipalité scolaire ; les lots Nos 1124 à 1170 inclusivement, formant la concession connue sous le nom de *petit village de la Rivière-du-Loup* ; les lots Nos 1044 à 1072 inclusivement formant la concession dite de *Vide-Poche*, et les lots Nos 977 à 1005 inclusivement, formant celle des *Petites Terres* et l'ériger en municipalité scolaire séparée sous le nom de "Municipalité scolaire du village d'Yamachiche" ; la dite érection ne devant prendre effet qu'au premier juillet prochain (1892).—*Gazette officielle*, 12 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Eriger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Notre-Dame des Neiges de Masson," dans le comté d'Ottawa, le territoire tel que ci-après désigné, savoir :—les rangs I et II du canton de Buckingham, depuis le No 1, inclusivement jusqu'au No 16 aussi inclusivement ; c'est-à-dire l'arrondissement No 1 du canton de Buckingham, et une partie de l'arrondissement No 2 de l'Ange-Gardien ; de plus la moitié sud du rang No 3 du dit canton Buckingham, depuis la Rivière du Lièvre jusqu'à et y compris le No 16 ; ceci est encore une partie de l'arrondissement No 2 de l'Ange-Gardien. Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1892), et n'affectera que les catholiques seulement.—*Gazette officielle*, 12 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité scolaire de la ville de Longueuil, les lots de terre portant les numéros 154, 155, 156, 157, 158, 159 et 160 sur les plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, comté de Chambly, et les annexer à la municipalité scolaire de la paroisse de Longueuil.

Cette annexion ne devant prendre effet qu'au premier de juillet prochain (1892).—*Gazette officielle*, 19 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis d'érection de municipalité scolaire.

Eriger en municipalité scolaire sous le nom de "Municipalité No 7 de Saint-Michel d'Yamaska" un territoire ne faisant partie d'aucune municipalité, comprenant les lots portant les Nos qui suivent du cadastre de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, quatorze, quinze, vingt, vingt et un, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-huit, vingt-

neuf, trente-deux, trente-trois quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-neuf, cinquante, cinquante-cinq, cinquante-neuf, soixante, soixante-deux, soixante-cinq, soixante-six, soixante-sept, soixante-huit, soixante-douze, soixante-treize, soixante-seize, soixante-dix-sept, quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf;

Et aussi une partie de deux arpents de largeur sur onze arpents de profondeur du lot No 64; une partie de trois arpents de largeur sur dix arpents de profondeur du lot No 61, et une partie de trois arpents de largeur sur vingt arpents de profondeur du lot No 63, étant la partie est de ces dits lots et faisant actuellement partie de la municipalité scolaire No 3 de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska.

La dite érection ne devant prendre effet qu'au premier de juillet prochain (1892).—*Gazette officielle*, 19 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis d'érection de municipalité scolaire.

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de "Saint-Henri de Péribonca," comté du Lac Saint-Jean, le territoire comprenant les lots du canton Taillon qui suivent, savoir: du lot No 1 au lot No 21 inclusivement du 1er rang; du lot No 1 au lot No 30 inclusivement du 2e rang; et du lot No. 22 au lot No 30 inclusivement du 3e rang.

La dite érection ne devant prendre effet qu'au mois de juillet prochain (1892).—*Gazette officielle*, 19 sept. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Demande d'érection de municipalité scolaire.

Détacher de la municipalité de Notre-Dame de la Victoire, les lots du cadastre Nos 240, 242, 244, 245, 246, 247, 248, 252 et 250, et les annexer à celle de Saint-Henri, dans le comté de Lévis, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

Québec, 17 septembre 1891.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 22 septembre courant (1891), de nommer M. Vital Savarie, commissaire d'écoles de la municipalité de St-Antoine, comté de Chateauguay, en remplacement de M. Joseph Aganier, qui a quitté la municipalité.—*Gazette officielle*, 26 sept. courant.

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Séance du 25 septembre 1891.

PRESENT: Le Surintendant, président,
S. E. le cardinal Taschereau,
Mgr l'archevêque de Montréal,
" " d'Ottawa,
" l'évêque de Trois-Rivières,
" " de Sherbrooke,
" " de Saint-Hyacinthe,
" " de Chicoutimi,
" " de Rimouski.
" N.-L. Lorrain, vicaire-apostolique de Pontiac,
M. l'abbé Douville, représentant Mgr l'évêque de Nicolet,
L'honorable juge L.-A. Jetté,
" H. Archambault,
M. P.-S. Murphy,
M. Eugène Crépeau,
M. H.-R. Gray,
M. le docteur J.-L. Leprohon.

Lecture d'une lettre de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Nicolet informant le Comité que, pour cause d'absence, il délègue M. l'abbé Douville pour le représenter à la présente session.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres classiques, auquel étaient présents Son Eminence le cardinal Taschereau, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Rimouski, M. P.-S. Murphy et le Surintendant, fait le rapport qui suit:

Sous-comité chargé de l'examen des livres classiques.

Séance du 25 septembre 1891.

1. "Préceptes de l'Hygiène scolaire", par le docteur J.-I. Desroches, Montréal, 1891. — Approuvé.

2. "Cathéchisme d'Hygiène", édition anglaise. — Approuvé.

3. "Commerce, cours élémentaire", par F T D M. S., Québec.—Approuvé.

4. "Le VERBE en 4 tableaux synoptiques, etc.", par H. Marin, professeur à l'École Navale des États-Unis. C.-O. Beauchemin, éditeur. — Utile pour les instituteurs et les institutrices.

5. "Outlines of Canadian History", by a Catholic Teacher, reviewed edition. — Approuvé, vu qu'on a rempli les changements ordonnés par le Comité.

(Signé)

E. A. card. Taschereau,
archevêque de Québec.

Il est résolu que l'honorable H. Archambault remplacera l'honorable sir N.-F. Belleau, comme membre du sous-comité chargé d'étudier les questions relatives aux inspecteurs d'écoles.

Sur proposition de Mgr l'évêque de Chicoutimi, secondé par M. P.-S. Murphy, il est résolu :

"Que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique recommande au gouvernement de faire commencer le plus tôt possible les travaux de construction de l'École Normale de Québec pour laquelle une appropriation a été votée à la dernière session de la Législature".

Lecture d'une lettre du docteur E.-P. Lachapelle, président du Conseil d'hygiène de la Province, demandant qu'une heure par semaine, au moins, soit consacré à l'enseignement de l'hygiène dans toutes les maisons d'éducation, collèges, académies, écoles modèles ou élémentaires.

Sur propositions de l'honorable juge Jetté, secondé par Mgr l'évêque de Sherbrooke, il est alors résolu : "Qu'un comité composé de Mgr l'évêque de Chicoutimi, Mgr l'évêque de Rimouski, M. H.-R. Gray, le docteur J.-L. Leprohon et le Surintendant, soit chargé d'étudier la méthode d'enseignement de l'hygiène dans les écoles et que tous les documents ou communications relatifs à l'hygiène adressés au département de l'Instruction publique soient référés à ce sous-comité."

Lecture de deux lettres de M. l'abbé Verreau, principal de l'École normale Jacques-Cartier, demandant :

L'une, que M. l'abbé H.-B. Desrochers soit nommé assistant-principal de l'École normale Jacques-Cartier, en remplacement de M. l'abbé Santoire, avec un traitement de deux cent cinquante piastres par année;

L'autre, que M. l'abbé H.-B. Desrochers soit nommé professeur suppléant et temporaire d'anglais à l'École normale Jacques-Cartier, avec un traitement supplémentaire de cent cinquante piastres par année.

Il est résolu, sur proposition de Mgr l'évêque de Chicoutimi, secondé par M. P.-S. Murphy : "Que le comité recommande au gouvernement ces deux demandes de M. le Principal de l'École normale Jacques-Cartier."

Lecture d'une lettre de M. Octave Pelletier, professeur de musique à l'École normale Jacques-Cartier, demandant que son traitement soit augmenté.

Il est résolu que le comité doit prendre action sur la demande de M. Pelletier avant d'avoir l'opinion de M. le Principal de l'École normale.

Sur proposition de Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe, secondé par Mgr l'archevêque d'Ottawa, il est résolu : "Que le bureau d'examineurs catholiques de Waterloo et Sweetsburg soit transféré à West-Farnham, comté de Missisquoi, et qu'il soit autorisé à décerner des diplômes d'écoles modèles."

Après la lecture d'un rapport du président des commissaires d'écoles catholiques de la cité de Montréal concernant certaines modifications à faire dans la composition de cette corporation scolaire, sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, secondé par l'honorable juge Jetté, il est résolu : "Que le comité recommande le mode suivant qui est proposé :

"Attendu que les auteurs de notre loi scolaire ont prévu (9 V., C. 45, S. 41 et 42) qu'il ne serait pas prudent de laisser élire les commissaires d'écoles par les contribuables, dans les grands centres de population, comme Québec et Montréal ;

"Attendu qu'il importe qu'une commission scolaire soit composée d'hommes compétents à diriger l'instruction publi-

que, tant sous le rapport intellectuel que sous le rapport matériel ;

“Le Bureau est d'avis que trois classes de personnes devraient faire partie d'une commission scolaire : le CLERGE, l'UNIVERSITE et les CONTRIBUABLES. (Il est à remarquer que ces trois classes de personnes sont toutes contribuables.) Pour Montréal, une commission scolaire, composée comme suit, rencontrerait l'approbation générale.

“Le clergé, en vertu de son droit de haute surveillance sur l'éducation, serait représenté par trois de ses membres choisis par l'archevêque du diocèse.

Le corps universitaire serait représenté par trois commissaires, choisis par le Gouvernement, parmi les professeurs catholiques d'universités. Le corps universitaire a sa place dans une commission scolaire, parce qu'il a l'intérêt à ce que l'éducation primaire, qui est la base de l'éducation universitaire, soit aussi parfaite que possible.

“Enfin, les contribuables seraient représentés par trois échevins catholiques, choisis par le Conseil de ville.

“Le terme d'office des commissaires est de trois ans, un de chaque catégorie sortant de charge chaque année; ils restent en charge jusqu'à la nomination de leurs successeurs”.

Sur proposition de l'honorable H. Archambault, secondé par M. Crépeau, les amendements à la loi scolaire qui suivent sont adoptés :

Art. 5. — Remplacer l'article 1863 des S. R. P. Q. par le suivant : “Le Surintendant est le dépositaire de tous les documents relatifs au département de l'Instruction publique; il peut en délivrer des copies moyennant une rétribution dont il fixe le montant”.

Art. 6. — A l'Article 1864 des S. R. P. Q., après les mots : “signé par”, dans la première ligne, ajouter : le “Surintendant”.

Art. 119. — Retrancher à la deuxième ligne de l'article 1967 des S. R. P. Q. après les mots : “composé de” ceux qui suivent : “cinq membres”, et les rempla-

cer par : “de pas moins de cinq membres ni de plus de dix membres”.

Art. 123. — Ajouter à l'article 1973 des S. R. P. Q., tel qu'amendé par l'article 2 du chap. 34 de 52 Vict., et l'article 1 du chap. 28 de 53 Vict., les mots qui suivent : “Dans le cas de l'annexion d'un territoire quelconque à une municipalité scolaire, les frais nécessités par cette annexion sont à la charge de la municipalité à laquelle ce territoire est annexé”.

Art. 158. — Dans le premier paragraphe de l'article 1997 des S. R. P. Q., retrancher les mots : “payant cotisation ou rétribution mensuelle” et les remplacer par ceux qui suivent : “inscrits comme tels au rôle d'évaluation et ayant acquitté toutes leurs taxes et autres contributions scolaires”.

Art. 181. — Retranchant les mots : “payant cotisation ou rétribution mensuelle” et ajouter, après les mots “habiles à voter”, ceux qui suivent : “en vertu de l'article 2045 des S. R. P. Q.”.

Art. 182. — Remplacer le premier alinéa de l'article 2005 des S. R. P. Q. par ce qui suit : “Pour avoir droit de voter aux élections des commissaires ou des syndics d'écoles, il faut être propriétaire de biens-fonds, être inscrit comme tel au rôle d'évaluation et avoir acquitté toutes ses taxes et autres contributions scolaires”.

Art. 184. — Dans la première section de l'article 2006, à la troisième ligne, retrancher les mots “voteurs y résidant” et après le mot “propriété”, à la quatrième ligne, ajouter : “et tout contribuable y résidant habile à voter en vertu de l'article précédent”, et retrancher tous les mots de cette section après ceux “syndics d'écoles”, à la cinquième ligne.

Art. 224. — A l'article 4 du chap. 27 de 53 Vict., à la première ligne, après les mots : “tout élève” ajouter ceux qui suivent : “insubordonné ou”.

Art. 252. — Ajouter au premier paragraphe de l'article 2055 des S. R. P. Q., tel qu'amendé par l'article 7 du chap. 27 de 53 Vict. : “Avant d'adresser cette requête au Surintendant, les contribuables intéressés doivent demander aux commissaires ou syndics d'écoles, par requête

“te signée par au moins cinq d'entre eux, de reviser leur décision ou d'exercer le ou les devoirs qu'ils ont refusé ou négligé d'exercer. Dans les trente jours suivant la réception de cette demande, les commissaires ou syndics doivent signifier par écrit, par l'entremise de leur secrétaire-trésorier ou par un huis-siers, leur décision à l'un des deux premiers signataires de la dite demande.

“Dans les quinze jours qui suivent la signification de la dite décision, ou si aucune décision n'est signifiée aux intéressés dans le délai sus-mentionné de trente jours, une requête en appel pourra être adressée au Surintendant, comme dit est ci-dessus. Le Surintendant doit alors exiger des requérants en appel la garantie que les frais de procédure de la dite requête en appel seront payés et désigne la partie ou les personnes qui doivent supporter ces frais, dont il fixe le montant”.

Art. 273. — Article 2068 des S. R. P. Q., à la troisième ligne, retrancher les mots : “huit mois scolaires” et les remplacer par : “les mois d'école”.

REGLEMENTS SCOLAIRES.

Art. 157. — Après les mots “l'instituteur”, à la troisième ligne de l'article 157 des règlements du comité catholique, retrancher ceux qui suivent : “Doit porter plainte aux parents de cet élève ou à ceux qui en tiennent lieu, et si l'autorité de ceux-ci et celle du maître sont insuffisantes pour ramener cet enfant à de meilleurs sentiments, l'instituteur doit en prévenir “les” et les remplacer par : “peut l'expulser provisoirement de sa classe. Dans ce cas, il doit immédiatement en donner avis aux parents de cet élève ou à ceux qui en tiennent lieu et aux”, et ajouter à la fin de cet article : “Dans le cas où l'instituteur négligerait d'avertir les commissaires ou syndics, comme dit est ci-dessus, les parents de l'élève expulsé pourront s'adresser directement à ceux-ci”.

Sur proposition de l'honorable juge Jetté, secondé par Mgr l'évêque de Sherbrooke, il est résolu : “Qu'un sous-comité composé de Mgr l'évêque de Chicoutimi,

Mgr l'évêque de Rimouski, l'honorable L.-F.-R. Masson, M. H.-R. Gray et le Surintendant soit chargé de préparer un projet de distribution des allocations sur le fonds de l'Education supérieure, d'après le principe du rapport adopté à la dernière séance, ce sous-comité devant faire rapport pour la session de mai 1892; et, qu'en attendant, la distribution des allocations soit faite comme par le passé.”

Lecture d'une lettre de Mme la Supérieure de l'Académie St-Denis, de Mont-réal, informant le Surintendant que son intention est de renoncer à la subvention accordée à cette institution.

Le comité procède à la distribution du fonds de l'Education supérieure.

Séance du 24 septembre.

PRESENTS : — Les mêmes.

Le sous-comité chargé d'étudier les questions relatives à l'inspection des écoles étaient présents : S. E. le cardinal Taschereau, président, l'honorable H. Archambault et le Surintendant, fait le rapport qui suit, lequel est adopté :

“Ce sous-comité recommande la division des districts d'inspection, pour les inspecteurs catholiques, suivant le tableau préparé par le Surintendant de l'Instruction publique, qui lui a été soumis et qu'il a approuvé.”

Le comité ne croit pas devoir prendre en considération maintenant les demandes de recommandation à la charge d'inspecteur d'écoles qui lui sont adressées.

Le comité continue la distribution du fonds de l'Education supérieure et procède ensuite à celle du fonds des Municipalités pauvres; et recommande au gouvernement l'adoption des listes répartissant les allocations accordées sur ces fonds.

Sur proposition de M. P.-S. Murphy, secondé par Mgr l'évêque de Chicoutimi, il est résolu :

“1^o Qu'un certain nombre de médailles soient distribuées dans les écoles élémentaires et les maisons d'éducation supérieure ;

“2^o Que le Surintendant soit chargé de faire frapper les matières de ces médailles qui seront payées sur les fonds de ce comité :

3o Que ce comité recommande au gouvernement d'affecter une partie de la somme appropriée pour des livres de récompense à l'achat d'un certain nombre de médailles qui seront distribuées comme dit est ci-dessus".

Il est résolu qu'une allocation ne sera accordée aux maisons d'éducation qui n'avaient pas produit leur rapport lors de la distribution du fonds de l'Education supérieure.

Le comité s'ajourne.

Copie conforme,

PAUL DE CAZES.

BARREAU DE LA PROVINCE DE QUEBEC

EXAMEN POUR L'ADMISSION A L'ETUDE
DU DROIT

QUEBEC, JUILLET 1891

PREMIÈRE SÉANCE. 4 HEURES.

I. LATIN. 2 HEURES.

Nombre de points accordés 250, dont 200 pour la traduction et l'analyse, et 50 pour l'orthographe et la correction grammaticale.

L'examen sera nul, si le candidat ne peut conserver la moitié des 200 points pour la traduction et les trois-quarts des 50 points pour l'orthographe.

1. Traduire aussi littéralement que le bon français le permet :

(a) Quamobrem placuit ei, ut ad Ariovistum legatos mitteret, qui ab eo postularent, uti aliquem locum medium utriusque colloquio diceret: velle sese de republica et summis utriusque rebus cum eo agere. Ei legationi Ariovistus respondit: Si quid ipsi a Cæsare opus esset, sese ad eum venturum fuisse; si quid ille se velit, illum ad se venire oportere. Præterea se neque sine exercitu in eas partes Galliae venire audere, quas Cæsar possideret, neque exercitum sine magno comæatu atque molimento in unum locum contrahere posse: sibi autem mirum videri, quid in sua Gallia, quam bello vicisset, aut Cæsari, aut omnino populo romano negotii esset.

CÆSAR—DE BECLO GALLICO, LIB. I.

(b) Quibus ego confido impendere fatum aliquod: et pœnas jamdiu improbitati, nequitiae, scelerei, libidini debitas, aut instare jam plane, aut certe jam appropinquare. Quos si meus consulatus, quoniam sanare non potest, sustulerit, non breve nescio quod tempus, sed multa secula propagarit reipublicae. Nulla et enim natio quam pertimescamus; nullus rex, qui bellum populo romano facere possit. Omnia sunt externa, unius virtute, terra marique pacata; domesticum bellum manet; intus insidiae sunt; intus inclusum periculum est; intus est hostis. Cum luxuria nobis, cum amentia, cum scelere certandum est.

CICERO—IN CATIL. II.

(c) Hinc ferro accingor rursus, clipeoque sinistram insertabam aptans, meque extra tecta ferebam. Ecce autem complexa pedes in limine conjux hærebat, parvumque patri tendebat lulum: "Si periturus abis, et nos rape in omnia tecum; Sin aliquam expertus sumptis spem ponis in jarmis, Hanc primum tutare domum. Cui parvus Iulus, Cui pater, et conjux quondam tua dicta relin- [quor?]"

VIRGILE—ENÉIDE, LIB. II.

2. Analyser la phrase suivante:

Ecce autem complexa pedes in limine hærebat. [conjux]

3. Déclinez: *fatum, nequitia, scelerei, summis rebus* (ensemble). Donnez les temps primitifs des verbes: *accingor, complexa, hærebat, audere, contrahere, impendere pertimescamus*. Ecrivez au long les temps suivant: *abis propagarit*.

II. COMPOSITION, HISTOIRE, GÉOGRAPHIE, LITTÉRATURE.

(Le sort décide entre le groupe A et le groupe B).

Nombre de points accordés pour chaque groupe 250, dont 200 pour les matières du groupe, et 50 pour l'orthographe et la correction grammaticale.

2 HEURES.

L'examen est nul quand le candidat ne peut obtenir le quart des 200 points sur le groupe tiré au sort, le

septième des points sur chacune des matières prise séparément et les trois-quarts des 50 points pour l'orthographe.

GROUPE A.

(Histoire ancienne et moderne, Histoire du Canada, Littérature, Composition, Traduction.)

HISTOIRE ANCIENNE ET MODERNE.

Le candidat choisira trois des questions suivantes pour y répondre :

1. Résumé de la carrière militaire de Pélopidas et d'Epaminondas.
2. Itinéraire des principales nations barbares qui ont envahi l'empire romain.
3. Règne d'Henri IV d'Allemagne.
4. Carrière politique et religieuse de Mahomet.
5. Conquête du Mexique par Cortez.

HISTOIRE DU CANADA.

Le candidat choisira trois des questions suivantes pour y répondre :

1. Voyage de Jacques Cartier.
2. Administration de Montmagny.
3. Causes qui ont amené la Confédération du Canada. Quelles sont les provinces qui en ont d'abord fait partie ?
4. Première et seconde administration de Carleton.

LITTÉRATURE.

Le candidat répondra à trois des questions suivantes, à son choix :

1. Expliquez les figures nommées : prosopopée, antithèse, hyperbole, ironie.
2. Nommez et définissez les qualités essentielles à la narration.
3. Qu'est-ce que l'ode et quel en est le caractère ? Énumérez et définissez les différentes espèces d'odes.
4. L'éloquence sacrée ; ce qu'elle est, ses règles générales et ses qualités essentielles.

COMPOSITION. (30 lignes suffisent.)

Réponse à une *santé* portée aux membres du Barreau.

TRADUCTION.

Traduisez en français :

So, on that memorable day was the English Empire saved. Peace followed, but it was peace with honor. The American Colonies were lost ; but England kept her West Indies ; her flag still floated over Gibraltar ; the hostile strength of Europe all combined had failed to twist Britannia's Ocean sceptre from her ; she sat down maimed and bleeding, but the wreath had not been torn from her brow, she was still sovereign of the seas. The bow of Ulysses was strung in those days. The order of recall arrived when the work was done. It was proudly obeyed ; and even the great Burke admitted that no honour could be bestowed upon Rodney which he had not deserved at his country's hands.

LORD DUFEERIN.

GROUPE B.

(Histoire de France et d'Angleterre, Géographie, Histoire de la Littérature, Composition, Traduction.)

HISTOIRE DE FRANCE ET D'ANGLETERRE.

Le candidat répondra à deux des questions suivantes, à son choix :

1. Règne de Philippe-Auguste en France et de Jacques II en Angleterre.
2. Énumérer les principales dynasties qui ont occupé le trône d'Angleterre depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à nos jours.
3. Guerres et administration d'Henri IV de France.
4. Règne de George III.

GÉOGRAPHIE.

Le candidat répondra à trois des questions suivantes, à son choix :

1. Énumérer les possessions françaises aux Antilles et dans l'Océanie.
2. Quels sont les principaux lacs du Canada ? Où sont-ils situés ?
3. Où sont placées les villes suivantes : Rheims, Aberdeen, Glasgow, Valparaiso, Rio-Janeiro, Moscou, Alexandrie, Car-

thagène, New - Westminster, Portland, Lyon, Pise ?

4. Quelles sont, à part le St-Laurent, les principales rivières du Canada ?

5. Où étaient Tyr et Sidon ? Quelles colonies ont-elles fondées ?

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE.

1. Le siècle d'Auguste ; principaux écrivains, poètes, prosateurs et orateurs, en indiquant leurs ouvrages les plus importants.

2. Milton et Voltaire ; quand et où ils ont vécu. Nommez leurs principaux ouvrages, en les appréciant d'une manière sommaire.

COMPOSITION

Comme ci-dessus.

TRADUCTION.

Comme ci-dessus.

DEUXIÈME SÉANCE. 4 HEURES.

Les candidats ont le choix entre la Philosophie et les Mathématiques comme matière principale de cette séance.

Pour les candidats qui choisissent la PHILOSOPHIE comme matière principale, les questions à résoudre sont comprises dans (10), le sort décidant entre les groupes A et B.

Pour ceux qui choisissent les MATHÉMATIQUES comme matière principale, les questions à résoudre sont indiquées dans (20), le sort décidant encore entre les groupes C et D.

— 10 —

1. PHILOSOPHIE.—250 points.

2 heures.

 Si le candidat peut en obtenir la moitié des 250 points, son examen sera nul.

PHILOSOPHIE.

1. Définir : terme singulier, universel, concret, abstrait et donner un exemple de chacun.

2. Convertir les propositions suivantes : Tous les hommes sont mortels. Quelques hommes sont des nègres. Aucun

homme n'est parfait. Quelques hommes ne sont pas sages.

3. Le témoignage historique est un critérium de vérité et produit une certitude morale.

4. La connaissance de l'effet nous conduit à la connaissance de l'existence et de la nature de la cause.

5. Démontrez que l'âme est dans tout le corps et tout entière dans chaque partie du corps.

6. Il existe une loi éternelle et une loi naturelle.

7. Le duel est illicite.

II. MATHÉMATIQUES, PHYSIQUE, CHIMIE.—250 points. 2 heures.

(Le sort décide entre le groupe A et le groupe B)

 L'Examen sera nul si le candidat ne peut obtenir le quart des 250 points sur le groupe tiré au sort et le septième sur chacune des matières du groupe.

Oroupe A (Arithmétique, Géométrie Physique).

ARITHMÉTIQUE.

Les opérations doivent être indiquées assez au long pour être suivies facilement.

1. Simplifiez l'expression suivante :

$$\frac{\frac{1}{2} + \frac{1}{3} + \frac{1}{4}}{1 \quad 1 \quad 1}$$

$$-\quad - \quad -$$

$$2\frac{1}{2} \quad 3\frac{1}{3} \quad 4\frac{1}{4}$$

2. Réduisez $\frac{1}{11}$ en fraction décimale, puis multipliez cette fraction décimale par 0.0073 et divisez ensuite par 2.117.

3. A, B et C ont à payer une taxe de \$376.25 en proportion de leur revenu annuel ; le revenu de A est de \$3000, celui de B de 2860 et celui de C de \$2500 ; combien chacun aura-t-il à payer ?

4. Si 24 hommes peuvent scier 90 cordes de bois en 6 jours de 9 heures de travail, combien de jours de 12 heures de travail faudra-t-il à 8 hommes pour scier 240 cordes ?

GÉOMÉTRIE.

1. Diviser géométriquement un angle droit en trois parties égales. (Dém.)
2. Circonscrire un cercle à un triangle. (Dém.)
3. Dans tout triangle, la bissectrice d'un angle divise la base opposée en deux parties proportionnelles aux côtés qui comprennent cet angle. (Dém.)

PHYSIQUE.

1. Définir le centre de gravité. Où est le centre de gravité du triangle? (Dém.)
2. Méthode graphique pour trouver le nombre des vibrations qui correspond à un son donné.
3. Théorie succincte du mirage.
4. Théorie chimique de la pile.

Groupe B (Arithmétique, Algèbre, Chimie).

ARITHMÉTIQUE.

Mêmes questions que ci-dessus.

ALGÈBRE.

1. Trouver la valeur numérique de $3ax^2 - \frac{2(a-x)^3}{3(a+x)^2} - (4\sqrt{2ax} - 3\sqrt{ax})$, si $a = 4$ et $x = 2$.

2. Multiplier $\frac{a^2}{3b^2} - \frac{2}{a^2b}$ par $\frac{b^2}{2a^2} - \frac{2a}{b^2}$

3. Résoudre les équations :

$$1^\circ) 5x - \frac{2x-1}{3} + 1 = 3x + \frac{x+2}{2} + 7.$$

$$2^\circ) \frac{1}{3}(10x+3) - \frac{1}{2}(6x-7) = 10(x-1).$$

4. Un réservoir est rempli en 20 minutes par 3 robinets ; le premier robinet verse 18 gallons de plus et le second 5 gallons de moins que le troisième. Combien chaque robinet verse-t-il de gallons par minute, la capacité du réservoir étant de 820 gallons ?

CHIMIE.

1. Métallurgie du fer.
2. Préparation et usages de l'acide chlorhydrique.
3. Reactifs des sels de mercure et d'argent.
4. Fabrication de la bière.

— 20 —

I. MATHÉMATIQUES.—250 points.

2 heures.

 Si le candidat ne peut obtenir la moitié des 250 points, son examen sera nul.

Les opérations doivent être indiquées assez au long pour être suivies facilement.

ARITHMÉTIQUE, ALGÈBRE, GÉOMÉTRIE.
—Mêmes questions que ci-dessus.

II. PHILOSOPHIE, PHYSIQUE, CHIMIE.—250 points. 2 heures.

(Le sort décide entre le groupe C et le groupe D)

 L'examen sera nul, si le candidat ne peut obtenir le quart des 250 points sur le groupe tiré au sort et le septième sur chacune des matières du groupe.

Groupe C (Philosophie et Physique).
Mêmes questions que ci-dessus.

Groupe D (Philosophie et chimie).
Mêmes questions que ci-dessus.

Pédagogie et Enseignement.

L'ÉDUCATION ET L'INSTRUCTION (*)

(Pensées diverses)*

L'éducation, ce n'est pas l'instruction, et ce n'est pas non plus tout à fait l'enseignement.

L'éducation, c'est la pensée qui préside à l'une et à l'autre.

L'instruction peut exister sans l'éducation, nous en avons eu trop d'exemples.

L'enseignement, de son côté, peut exister sans l'éducation et sans l'instruction. C'est alors un métier d'ignorance et un trafic de barbarie.

(*) Voir Journal de l'Instruction publique, avant dernière livraison, page 70.

D'autre part, l'instruction peut être étendue, et l'enseignement mauvais et nul. Les méthodes sont pour beaucoup dans ce vice d'enseignement ; ce qui peut y être pour beaucoup aussi, c'est le caractère des maîtres.

Le maître instruit, mais dont la vocation n'est pas excitée par un esprit de zèle et de vertu, n'est guère meilleur que le maître ignorant et inculte (1).

Les méthodes d'enseignement et le caractère des maîtres se réforment et se modifient par l'esprit de l'éducation... (LAURENTIE.)

* * *

L'éducation doit primer sur l'instruction, car celle-ci ne saurait être salutaire à l'homme sans celle-là : la première peut suppléer la seconde dans mille occasions de la vie ; l'instruction, quelque brillante qu'elle soit, ne remplacera jamais bien l'éducation. (NAP. LANDAIS.)

* * *

Il existe entre l'instruction et l'éducation une distinction essentielle. Cependant rien de plus ordinaire que de confondre dans le langage les mots d'éducation et d'instruction ; et ce qui est plus grave, c'est que la même confusion règne, dans beaucoup d'esprits, sur les idées qui se rattachent à ces mots... L'éducation et l'instruction sont étroitement unies, comme éléments inséparables du même système ; mais l'instruction n'est qu'une branche de l'éducation, et une branche subordonnée.

L'instruction donne à l'homme quelques connaissances et quelques talents (2) ; l'éducation fortifie les facultés par lesquelles les connaissances doivent être acquises et les talents mis en pratique. L'instruction apprend certaines choses ; l'éducation rend apte à faire de tout ce qu'on a appris un salutaire usage. L'instruction fournit des ressources pour telle ou telle circonstance de la vie elle rend capable de parcourir telle ou telle carrière ;

(1) Son enseignement peut être plus funeste même que celui du maître ignorant.

(2) L'instruction ne donne point les talents, attendu que les talents sont, selon l'Académie, certaines dispositions et aptitudes naturelles pour certaines choses.

l'éducation donne les règles générales applicables à toutes les circonstances, à toutes les carrières. C'est l'éducation enfin, et là surtout est la raison de son excellence, c'est l'éducation qui, en formant la conduite morale de l'homme, répond complètement à la haute destinée de notre nature, et nous met en état de tirer parti de tous les dons que nous avons reçus de la Providence : elle cultive le premier âge pour rendre l'existence entière féconde et productive ; elle conduit l'homme dans cette vie d'un moment ; elle le prépare à l'éternelle vie.

(AMBROISE RENDU.)

(A suivre.)

LA LECTURE EXPRESSIVE

Il importe que l'élève soit exercé, même dans les divisions inférieures, à lire avec le ton et l'expression voulus.

Que doit faire l'instituteur pour obtenir de bons résultats sous ce rapport ? — Quelles conditions doit réunir le livre de lecture au point de vue spécial de la lecture expressive ?

Les leçons de lecture expressive ont pour but de perfectionner l'art de la lecture en exerçant la voix, en recherchant un accent agréable, en s'efforçant d'acquérir une prononciation claire et correcte, une assurance parfaite, un maintien aisé. Les exercices préparatoires apprennent à analyser les pensées et les sentiments, à saisir leurs nuances ; ils forment le style et font aimer la lecture ; ils sont donc éminemment propres à cultiver l'esprit et le cœur.

Si la bonne lecture est surtout caractérisée par un ton et une expression convenables, il importe de porter l'attention sur ces deux points dès l'arrivée des enfants à l'école, alors que leurs organes vocaux sont encore souples et que les défauts qu'ils ont déjà contractés peuvent encore être facilement corrigés. Ne sait-on pas que le langage des habitants de certaines localités a des inflexions particulières de la voix qu'aucun procédé ne saurait modifier ni détruire ? Nous n'a-

vons pas à détailler ici une méthode complète pour l'enseignement de la lecture, aussi, nous renfermant dans les limites de la question, nous indiquerons sommairement ce que l'instituteur doit faire, dans chaque degré de l'école, au point de vue spécial de la lecture expressive.

DEGRÉ INFÉRIEUR.

Prononciation.—Dans les leçons d'émission de sons, l'instituteur s'attache à faire articuler exactement chaque son et surtout les sons composés (*an, on, in*) et les consonnes qui prêtent à la confusion telles que *d* et *t*, *p* et *b*, *g* et *q*, *f* et *v*; il répètera d'autant plus les exercices que les organes vocaux des élèves se montreront plus rebelles; il combattra le zéaïement, le grassement, la monotonie, l'accent local, le ton chantant particulier aux écoliers et, en général, tous les défauts de prononciation et d'inflexion qu'il constatera; il se souviendra que c'est au degré inférieur qu'il lui est le plus facile d'obtenir de bons résultats sous ce rapport.

Sens des mots.—Même dans le cours élémentaire, les enfants ne doivent lire que des phrases qu'ils comprennent. Il faut donc leur donner le sens des mots et des propositions et, pour cela, recourir aux moyens intuitifs: objets en nature, images, dessins, etc.; éviter les longues digressions, elles fatiguent plutôt qu'elles n'intéressent; celles qui ne sont pas directement nécessaires à l'intelligence du texte constituent une perte de temps.

Pour la seconde année d'études, il importe de choisir des morceaux simples, instructifs, moraux, composés exprès pour le premier âge; avec de bons procédés, et l'exemple du maître aidant, l'élève mettra déjà de l'expression dans son langage. L'instituteur recourra souvent à la lecture simultanée dans le triple but d'encourager les timides, de faire prendre plus aisément à tous le ton convenable et d'exercer davantage toute les voix (la lecture individuelle réclamant beaucoup de temps).

DEGRÉ MOYEN.

Lecture courante.—Le but de cet enseignement est d'amener l'élève à lire avec facilité tout en comprenant ce qu'il lit. Les défauts les plus ordinaires à combattre sont: l'hésitation, les interruptions ou repos très fréquents, la coupure illogique des phrases, la répétition des mêmes mots et des mêmes syllabes, la précipitation, les liaisons non usitées, la prononciation vicieuse des finales muettes: *minisse, langue, spectacle, aimape, glope, ménuche*, etc., pour *ministre, langue, spectacle, aimable, globe, ménage*. Il faut habituer l'élève à lire avec aisance, à lier les mots et à observer les repos commandés par les signes de ponctuation et par le sens.

Pour obtenir le ton et l'expression convenables, il est indispensable de faire précéder la leçon d'une explication du morceau au point de vue des pensées et des sentiments. Après une lecture mentale par tous les élèves, afin qu'ils acquièrent une idée générale du sujet, l'un d'eux en fait un résumé. L'instituteur questionne sur l'ensemble, puis sur les détails, fait connaître le sens des mots nouveaux; il écarte les explications grammaticales et autres qui ne sont pas nécessaires à la compréhension du texte. Chaque phrase est ensuite étudiée au point de vue de la bonne prononciation et de l'expression; elle est lue individuellement par quelques-uns, puis par tous simultanément. La leçon se termine par la lecture individuelle du morceau entier. L'instituteur ne perdra pas de vue qu'il s'agit de faire lire beaucoup; il ne sera pas exigeant quant à l'expression, un grand résultat étant déjà atteint lorsque la lecture courante est irréprochable; il se bornera à lire lui-même avec le ton voulu et il engagera les élèves à l'imiter.

Est-il nécessaire de dire qu'il faut faire un choix judicieux des morceaux?

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Au degré supérieur, l'élève est sensé affranchi des difficultés multiples de la lecture courante et il est complètement préparé à la lecture expressive. Si, pour lire couramment un texte, il faut bien le

comprendre, pour lire en donnant à la voix les inflexions justes, il faut bien comprendre et bien sentir. Aussi, les explications préalables sont-elles indispensables au troisième cours comme aux deux premiers. Toutefois cette espèce d'analyse littéraire est plus complète, plus approfondie, tout en restant à la portée des enfants, et les sujets sont plus longs, plus difficiles et plus variés ; ils sont gradués, empruntés aux prosateurs et aux poètes. Le maître s'attache à faire trouver et sentir les beautés littéraires, les nuances délicates des pensées et des expressions, l'élégance des tournures. Examinant une phrase à la fois, il recherche et justifie, avec le concours des élèves, le ton dont elle doit être lue, les pauses qu'elle comporte. L'expression doit toujours être naturelle, soit qu'on éprouve de la joie, du bonheur, de la tristesse, de l'admiration, du mépris, de l'horreur ; soit qu'on interroge, qu'on s'exclame, qu'on affirme ou qu'on nie. Dans ce but, l'instituteur tâche que, par la pensée, l'enfant s'incarne en quelque sorte dans le personnage que l'auteur met en scène, qu'il se suppose dans la situation décrite. L'élève doit lire bien haut et lentement, c'est-à-dire en articulant distinctement tous les éléments des mots, et donner à sa voix les inflexions que le sens commande. Quant à la hardiesse et au maintien, il est bon que quelques enfants, les plus capables d'abord, viennent à tour de rôle devant les autres lire le morceau. Au degré supérieur, les lectures individuelles sont les plus fréquentes et la poursuite du but principal, la lecture expressive, ne doit pas faire perdre de vue l'observation des règles de la lecture courante. Enfin, le maître n'oubliera pas que rien ne saurait suppléer la puissance de son exemple, s'il lit lui-même avec art.

MOYENS SECONDAIRES COMMUNS AUX TROIS DEGRÉS.

Exercices de récitation.—Outre que ces exercices fortifient la mémoire et forment le style, ils apprennent à bien parler, donnent de l'assurance et aident à acquérir un maintien convenable ; l'expression y est accompagnée de gestes.

Il faut faire un bon choix de morceaux, les étudier comme il est dit plus haut et les faire réciter souvent ; il est essentiel que l'élève ne les oublie jamais. Aux deux degrés élémentaires, les exercices de récitation permettent de soigner exclusivement le ton et l'expression, l'élève n'étant pas embarrassé par les difficultés de la lecture mécanique et de la lecture courante.

Exercices de langage ; causeries.—Outre qu'ils étendent les connaissances, ils développent la voix, amènent l'élève à s'exprimer avec clarté, aisance et correction et fournissent de nombreuses occasions de corriger des vices de langage ; c'est assez dire qu'ils préparent ou complètent les leçons de lecture.

LE LIVRE.

Degré inférieur.—Le livret des élèves de seconde année contiendra quelques petits morceaux d'un genre simple, courts, instructifs et moraux, propres à intéresser les jeunes enfants, à les frapper vivement, à toucher leurs jeunes cœurs.

Dans beaucoup de cas, une petite gravure bien composée viendra efficacement en aide à l'étude de la leçon.

Degrés moyen et supérieur.—Le livre ne peut évidemment être le même aux deux degrés ; il doit cependant satisfaire aux mêmes conditions, mais dans des mesures différentes. La difficulté des morceaux, le choix des sujets, doit être en rapport avec la force intellectuelle des élèves. Il faut le plus possible s'en tenir aux faits de la vie enfantine, principalement au second degré. En général, chaque lecture sera assez courte pour être étudiée en une leçon sous le rapport des explications et en une seconde quant à l'expression. Il y aura des morceaux en prose et des poésies, les uns et les autres choisis de préférence dans les œuvres des meilleurs auteurs ; le style devra être élégant, riche même et cependant aisément intelligible, le fond instructif ou vivement intéressant. Enfin, les lectures doivent être variées et graduées. Aucun genre ne sera négligé : narrations, descriptions, fables, dialogues, lettres, etc.

Au degré supérieur, il serait à désirer que le livre contint quelques notices biographiques sur les grands écrivains, les détails donnés verbalement s'oubliaient vite. Les lectures ayant trait aux sciences naturelles ne peuvent être nombreuses; elles ne sauraient d'ailleurs, en général, suppléer les manuels spéciaux, mais elles se prêtent davantageusement à l'étude du genre descriptif.

Les gravures à analyser et celles qui concourent à l'intelligence du texte sont d'une grande utilité, lorsqu'elles sont bien conçues et bien exécutées.

C.-J. SCHÉPERS.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE.

I. LE PRIX DU TRAVAIL.

Le chancelier d'Aguesseau, un homme qui avait su le mieux mettre le temps à profit, et qui, par conséquent, était très exact et toujours prêt à l'heure précise pour chaque chose, avait remarqué que, lorsqu'il se rendait à table pour le dîner au premier avis, sa femme le faisait attendre pendant dix minutes. Au lieu de s'en plaindre, ce qui aurait bien pu être inutile, il prit un autre parti pour ne pas perdre chaque jour ces dix minutes. Il entreprit un travail avec la résolution d'y consacrer seulement et exclusivement ce temps-là. Le manuscrit était toujours ouvert sur une table à part; au moment où l'on annonçait au chancelier qu'il était servi, au lieu de se rendre à la salle à manger, il se mettait à son manuscrit, posant sa montre devant lui, et écrivait juste pendant dix minutes, après quoi il allait dîner.

Au bout de quelques années, ce travail a formé plusieurs volumes, dont la postérité est redevable à l'inexactitude de la femme du chancelier, qui ne se doutait pas qu'elle fit une si belle œuvre. (LAURENT DE JUSSIEU.)

II

On rencontre beaucoup de gens dont la physionomie est spirituelle, et dont la

mine est tout à fait trompeuse.—Excepté la vérité, la justice, l'honneur et le devoir, une âme noble sacrifiera tout, jusqu'à la vie, à la reconnaissance.—La religion nous ordonne de dépouiller le vieil homme pour revêtir l'homme nouveau.—Les Perses, adorateurs du soleil, ne souffraient point les idoles, ni les rois qu'on y avait faits dieux.—Il ne faut pas pousser la crédulité au point d'ajouter foi à tous les oui-dire et à tous les contes bleus qui vont circulant de proche en proche.—Les illusions de la terre se dispersent aux rayons de l'éternelle vérité, et toutes les consciences seront mises au jour.—Verser dans une autre âme la lumière divine, c'est peut-être le plus grand bonheur que nous puissions ressentir en ce monde.—La dialectique est le nerf de l'éloquence.—Le péché est une paralysie spirituelle qui empêche l'âme de marcher dans la voie du salut.—Les peines de la vie présente, si nous savons en faire un bon usage, produisent toutes des fruits salutaires.—Il y a quelque chose de plus beau que d'être un grand homme, c'est d'être un grand cœur.—Dieu nous a permis de tout comprendre dans l'univers, excepté son action et sa puissance.—Les coupables endurcis attirent tôt ou tard la foudre vengeresse sur leur tête.—Dieu a non seulement donné la forme à la poussière de la terre, mais il l'a rendue vivante et animée.—Une foule d'écrivains se sont égarés dans un style recherché, violent inintelligible, ou dans la négligence totale de la grammaire.—Les tertres modestes qui s'élèvent dans les cimetières de campagne sont couronnés d'une croix de bois noire.

III

Les revers ralentissent, mais n'éteignent pas l'ambition.—Les hommes sont comme les animaux: les gros mangent les petits, et les petits se piquent.—La pitié est plus touchante dans les champs, parce que les idées y sont plus simples; on pourrait ajouter que les objets sur lesquels s'exerce la pitié y sont plus saillants et plus distincts.—Dans un pays où tout le monde serait vertueux, l'honneur ne serait qu'une exaltation ridicule.—Compatir

aux erreurs des hommes, être indulgent pour leurs faiblesses, ce sont là les devoirs de chacun de nous.—Les plus grandes prospérités ont toujours ici-bas des retours à craindre.—L'habitude rétrécit la sphère de notre existence.—La savante mélodie que fait entendre le rossignol nous ramène au grand Etre de qui lui viennent ses talents.—Le travail est la loi inévitable du développement de l'esprit et du corps et du cœur.—La religion, qui ouvre si divinement les mystères de la nature, nous montre le travail près du berceau du genre humain, sortant d'une prévarication de l'homme et d'une malédiction de Dieu.—Le bonheur est le repos des désirs; celui qui le poursuit ne peut l'atteindre.—Les hommes vains, négligeant la plupart des vertus sociales et ne vivant que pour eux seuls, n'inspirent ni sympathie ni amitié.—Bien des gens épuisent leur fonds philosophique en conseils pour leurs amis, et en demeurent dépourvus pour eux-mêmes.—Compatriote de l'oiseau-mouche, aussi riche que lui dans sa parure, aussi rapide dans son vol, aussi léger, aussi vif, ayant les mêmes mœurs et le même genre de vie, le colibri n'en diffère que par des caractères peu saillants.

IV

Hair tous les hommes est une injustice à l'égard de quelques-uns, un excès de sévérité à l'égard de quelques autres, et toujours un malheur pour soi-même.—Les œils-de-chat sont des pierres précieuses chatoyantes; vues sous différents aspects, elles semblent changer de couleurs comme les yeux du chat.—Un tyran soupçonneux n'épargne personne; les plus humbles citoyens mêmes ne sont pas à l'abri de sa cruauté.—Il y avait dans les actes de Néron une noirceur, une scélératesse inouïe.—L'éducation des jeunes animaux est la fin principale de l'affection que leur portent les mères.—De tous les animaux domestiques, le cheval est celui qui nous rend le plus de services, et qui nous les rend le plus volontiers.—Le tissu cellulaire est le siège de prédilection des abcès.—La première et la plus rare des qualités sociales est

l'abnégation de soi-même.—Les intentions les plus pures ne mettent pas toujours à l'abri de la calomnie.—L'abus est le vice attaché à tous les usages, à toutes les lois, à toutes les institutions des hommes.—L'accent est l'âme du discours, il lui donne le sentiment et la vérité.—Les hommes s'accoutument mieux des milieux que des extrêmes.—Un pays ne peut guère subsister lorsque l'accord ne règne plus entre les citoyens.—La force de l'âme met toujours la vertu au-dessus des événements, et ne consiste pas à se battre, mais à ne rien craindre.—Les dogmes consolants que le Christ a enseignés à l'humanité l'ont régénérée.—La vertu d'un homme ne doit pas se mesurer par les efforts, mais par ce qu'il fait d'ordinaire.—La réflexion augmente les forces de l'esprit, comme l'exercice celles du corps.—L'espérance, toute trompeuse qu'elle est, sert au moins à nous mener à la fin de la vie par un chemin agréable.

PHRASES A CORRIGER.

1. D'un rayon de lumière, Dieu éclaira toutes les consciences; il nous placera en présence de nous-mêmes, et nous forcera, si nous avons été coupables, de nous accuser et de nous condamner malgré nous.
2. Une démonstration toute aussi enthousiaste attend l'honorable ministre.
3. Dans l'intervalle de ses lectures, il allait courir la campagne; mais, portant partout ce besoin d'éloquence impétueuse qui le travaillait, il n'était pas plutôt dans les champs qu'il se mettait à déclamer.
4. Il semble que l'innoculation de la lympe produise des miracles qu'on a attribué à la lympe de Koch.
5. La misérable s'est laissée tenter par un coupon d'indienne et s'en est emparé incontinent.
6. Sir J. S., en adressant une assemblée, a protesté contre l'immigration des Juifs russes en Amérique.
7. Difficilement il triompha des résistances de l'humble prêtre, si digne d'être

élevé et si capable de remplir une charge difficile.

8. L'âme est impressionnée par les sens, et ceux-ci ne font autre chose que de transmettre au cerveau les ébranlements que reçoit chacun des appareils qui les constituent.

9. Après quelques instants, on se mit à table, le vieillard fit les frais de la conversation, et si bien qu'avec ses histoires de revenants et de loup-garous, entremêlées d'un feu roulant de quolibets, nous fûmes contraints d'y demeurer longtemps.

10. A peine eut-elle égrené les saintes dizaines du chapelet quand l'enfant ouvrit les yeux tout grands vers sa mère éplorée, puis demanda sa poupée et ses jouets.

11. Depuis plusieurs mois, le Grand Duc passait ses jours dans un appartement noir, où n'étaient admis que les médecins et les garde-malades.

12. Ses extravagances l'avaient presque ruiné et il y a quelques six ans, l'empereur lui avait nommé un intendant pour gérer ses domaines et ses biens.

CORRECTIONS.

1. D'un rayon de lumière, Dieu éclairera toutes les consciences ; il nous placera en présence de nous-mêmes, et nous forcera, si nous avons été coupables, de nous accuser et de nous condamner.

2. Une démonstration tout aussi enthousiaste attend l'honorable ministre.

3. Dans l'intervalle de ses lectures, il allait courir la campagne ; mais, sentant partout ce besoin d'éloquence impétueuse qui le travaillait, il n'était pas plus tôt dans les champs, qu'il se mettait à déclamer.

4. Il semble que l'inoculation de la lympe produise des miracles qu'on a attribués à la lympe de Koch.

5. La misérable s'est laissé tenter par un coupon d'indienne, et s'en est emparée incontinent.

6. Sir J. S., en adressant la parole à une assemblée, a protesté contre l'immigration des Juifs russes en Amérique.

7. Difficilement il triompha des résistances de l'humble prêtre, si digne d'être élevé à une charge difficile, et si capable de la remplir.

8. L'âme est emprisonnée par les sens, et ceux-ci ne font autre chose que de transmettre au cerveau les ébranlements que reçoit chacun des appareils qui les constituent.

9. Après quelques instants, nous nous mîmes à table ; le vieillard fit les frais de la conversation, et si bien qu'avec ses histoires de revenants et de loups-garous, entremêlées d'un feu roulant de quolibets, nous fûmes contraints d'y demeurer longtemps.

10. A peine eut-elle égrené les saintes dizaines du chapelet, que l'enfant ouvrit les yeux tout grands vers sa mère éplorée, puis demanda sa poupée et ses jouets.

11. Depuis plusieurs mois, le grand-duc passait ses jours dans un appartement noir, où n'étaient admis que les médecins et les gardes-malades.

12. Ses extravagances l'avaient presque ruiné, et, il y a quelque six ans, l'empereur lui avait nommé un surintendant pour gérer ses domaines et ses biens.

EXERCICES DE CALCUL

I. Une personne qui doit 82,658 francs a fait deux paiements, l'un de 38,592 francs, et l'autre de 18,615 francs. Combien doit-elle encore ?

Réponse : 25,451 francs.

Solution :

La somme des deux paiements = 38,592 + 18,615 = 57,207 francs.

La personne redoit 82,658 - 57,207 = 25,451 francs.

II. On achète une propriété 83,630 francs ; on y dépense 34,515 francs, et on la revend en deux lots, l'un de 63,648

francs, l'autre 75,480 francs. Combien gagne-t-on ?

Réponse : 20,983 francs.

Solution :

Le prix d'achat de la propriété + les dépenses qu'on a faites = $83,630 + 34,515 = 118,145$ francs.

Elle a été revendue $63,648 + 75,480 = 139,128$ francs.

On a gagné $139,128 - 118,145 = 20,983$ francs.

III. En 72,015 heures, combien y a-t-il de semaines ?

Réponse : 428 semaines, plus 4 jours et 15 heures.

Solution :

$72,015 \text{ heures} \div 24 = 3000 \text{ jours}$ plus 15 heures ;

$3000 \text{ jours} \div 2 = 428 \text{ semaines}$ plus 4 jours.

IV. Un cheval avec son équipage vaut £37.5 ; sans équipage, il vaut 14 guinées : de combien la valeur de l'équipage surpasse-t-elle celle du cheval ?

Réponse : £7.17.

Solution :

$\text{£}1.1 \text{ (valeur d'une guinée)} \times 14 = \text{£}14.14$.
 $\text{£}37.5 - \text{£}14.14 = \text{£}22.11 = \text{valeur de l'équipage}$;

$\text{£}22.11 - \text{£}14.14 = \text{£}7.17 = \text{différence demandée}$.

V. Une boîte contenait 4 minots $\frac{4}{5}$ de pommes de terre ; on en prend 2 minots $\frac{1}{2}$: combien en reste-t-il ?

Réponse : 2 minots $\frac{3}{10}$.

Solution :

$$4 \frac{4}{5} - 2 \frac{1}{2} = \frac{16}{5} - \frac{5}{2} = \frac{32}{10} - \frac{25}{10} = \frac{7}{10} = 2 \frac{3}{10}$$

VI. Deux fermiers achètent en commun une machine à faucher qu'ils payent \$145 ; l'un en paye les $\frac{3}{10}$ et l'autre les $\frac{7}{10}$: combien chacun doit-il donner ?

Réponse : Le premier \$43,50, le 2d \$101.50.

Solution :

Le 1er paye $\frac{145 \times 3}{10} = 14.50 \times 3 = \43.50 ;

Le 2d " $\frac{145 \times 7}{10} = 14.50 \times 7 = \101.50 .

VII. Quelle différence y a-t-il entre les $\frac{11}{12}$ et les $\frac{2}{3}$ d'une verge ?

Réponse : $\frac{7}{48}$.

Solution :

$$\frac{11}{12} - \frac{2}{3} = \frac{11}{12} - \frac{8}{12} = \frac{3}{12} = \frac{1}{4}$$

Si les $\frac{2}{3}$ d'une verge de drap coûtent \$3.50, combien coûteront les $\frac{5}{6}$ de verge du même drap ?

Réponse : \$4.37 $\frac{1}{2}$.

Solution :

$$\frac{3.50 \times 5/6}{\frac{2}{3}} = \frac{3.50 \times 5/6}{4/6} = \frac{3.50 \times 5}{4}$$

$$= \frac{1.75 \times 5}{2} = \frac{8.75}{2} = \$4.37\frac{1}{2}$$

IX. Le carré d'un nombre surpasse de 1188 le carré du même nombre diminué de 6. Quel est ce nombre ?

Réponse : 102.

Solution :

Représentons par x le nombre cherché ; alors, d'après les données du problème,

$$x^2 - (x - 6)^2 = 1188.$$

Effectuons le calcul et réduisons :

$$x^2 - x^2 + 12x - 36 = 1188,$$

$$12x = 1188 + 36 = 1224:$$

$$\text{D'où } x = \frac{1224}{12} = 102 = \text{nombre cherché.}$$

TRIBUNE LIBRE.

Jacques Cartier : Questions de calendrier civil et ecclésiastique

Par M. l'abbé HOSPICE VERREAU, LL.D.

(Lu devant la Société Royale du Canada, le 28 mai 1890.)

(Suite)

Je résume, pour les mettre sous les yeux du lecteur, les résultats où nous ont conduits les notes précédentes.

1°. Il faut tenir compte du commencement de l'année pour mettre dans l'ordre chronologique les documents officiels qui concernent Cartier. Ces pièces doivent être étudiées avec plus de soin qu'on ne l'a fait jusqu'à présent ;

2°. Après le deuxième voyage, François 1er songe encore à poursuivre les découvertes, et il en charge Cartier de nouveau ;

3°. Le roi paraît ensuite renoncer à ce projet pour établir une colonie ; Cartier est mis de côté, et l'entreprise est confiée à Roberval ;

4°. Les documents espagnols nous aident à comprendre le silence gardé en France sur les premiers voyages de Cartier, et nous expliquent pourquoi les Portugais avaient dirigé leurs découvertes vers le nord ;

5°. Cartier n'a pas fait le quatrième voyage qu'on lui attribue ;

6°. Les deux premiers voyages contiennent certaines erreurs de quantité plus ou moins importantes ;

7°. Enfin, comme dernière conclusion, il faut admettre que la figure de Cartier gagne à être vue de près et étudiée en détail.

Elle rappelle ces statues antiques dont l'aspect général nous frappe par la correction des lignes plus que par la majesté de la forme. Si l'on approche, la vie semble les transformer et leur donner une grandeur qui échappait aux premiers regards.

* * *

Cartier a-t-il compris toute l'importance de ses découvertes ? a-t-il prévu l'influence qu'elles auraient sur la puissance de la France et sur l'équilibre européen ? Il est permis d'en douter. Nous-mêmes, qui en voyons le développement, nous ne faisons pour ainsi dire que commencer à en saisir les conséquences. Cependant, certains passages de son épître à François 1er nous indiquent qu'il avait comme un pressentiment du rôle civilisateur que la France exercerait dans cette partie du nouveau monde ; et quelques années plus tard, un poète, qui voulait illustrer, selon l'usage du temps, l'édition du premier voyage, ne craignait pas de dire :

O quels remparts je vois et quelles tours s'élever !
 Quels fleuves à fons d'or de nouveaux murs laver !
 Quels royaumes s'enfler d'honorables conquêtes !
 Quels lauriers ombrager de généreuses testes !

Ce langage devait paraître aussi insensé que les vers sont détestables : pourtant chacun d'eux renferme une prophétie dont il serait facile d'indiquer aujourd'hui l'accomplissement.

NOTE A.

En Angleterre, au moins dans une partie du royaume, on suivait le style florentin ; mais on dirait que certains annalistes ont voulu augmenter les difficultés chronologiques ; les uns, comme Nicolas Trevet, ont adopté le style romain ; d'autres, comme Adam de Murimuth, ont fait commencer leurs années à la Saint-Michel ; d'autres, enfin, comme Walter de Hemingburgh, ont admis les dates des différents styles, sans se soucier des embarras du lecteur. La double réforme du calendrier a eu lieu assez tard en Angleterre : c'est encore un fait qu'on ne doit pas oublier quand on étudie l'histoire des colonies anglaises parallèlement avec la nôtre. Il est vrai que la plupart des historiens ont exécuté la correction des années ; mais ils n'ont pas toujours tenu compte du retard des quantième de

l'ancien style sur le style grégorien. Pourtant, il y a là encore une source d'erreurs. Comparez, par exemple, les dates de l'expédition de M. de Courcelle contre les Iroquois dans la *Relation* de 1666, et dans *Documents relating to the history of the State of New York*, t. 3, p. 118.

Il n'est pas inutile d'ajouter que l'Angleterre renonça de la meilleure grâce au système suranné de son calendrier, malgré les préjugés religieux qu'on aurait pu soulever en cette occasion ; mais ce fut presque deux siècles (en 1751) après la réforme opérée par Charles IX. A Lord Chesterfield revient l'honneur d'avoir proposé cette mesure, en dépit des craintes du duc de Newcastle, chef du gouvernement, et de l'avoir menée à bonne fin. Je ne puis résister au plaisir de citer une partie de la lettre où le noble lord rend compte à son fils de la séance du Parlement où sa mesure fut adoptée :

“ I determined to attempt the reformation ; I consulted the ablest lawyers and the most skilful astronomers, and we cooked up a Bill for that purpose. But then my difficulty began ; I was to bring in this Bill, which was necessarily composed of law jargon and astronomical calculations, to both which I am an utter stranger. However, it was absolutely necessary to make the House of Lords think that I knew something of the matter ; and also make them believe that they knew something of it themselves, which they do not. For my own part, I could just as soon have talked Celtic or Slavonian to them, as astronomy, and they would have understood me full as well ; so I resolved to do better than speak to the purpose, and to please instead of informing them. I gave them, therefore, only an historical account of calenders from the Egyptian down to the Gregorian, amusing now and then with little episodes ; but I was particularly attentive to the choice of my words, to the harmony and roundness of my periods, to my elocution, to my action. This succeeded and ever will succeed ; they thought I informed, because I pleased them ; and many of them said that I had made the whole very clear to them ; when, God knows, I had not even attempted it. Lord Macclesfield, who had the greatest share in forming the Bill, and who is one of the greatest mathematicians and astronomers in Europe, spoke afterwards with infinite knowledge, and all the clearness that so intricate a matter would admit of ; but as his words, his periods, and his utterance were not near so good as mine, the preference was most unanimously, though most unjustly given to me.”—*Chesterfield's Letters*, vol 3, lett. 215.

NOTE B.

On m'a demandé d'indiquer un moyen facile de trouver la date de Pâques pour une année quelconque avant la réforme grégorienne, parce que les ouvrages spéciaux sur ce sujet ne sont accessibles qu'à un petit nombre de personnes (1).

En me rendant à ce désir, je ferai observer qu'il est impossible d'entrer ici dans des explications scientifiques. On ne peut présenter qu'une espèce de procédé empirique, qui a le mérite, au moins, d'être peu compliqué.

La date de Pâques se calcule en fonction du cycle solaire et du cycle

(1) La collection des Manuels-Roret renferme, paraît-il, un traité à la fois complet et simple, intitulé : *Théorie du calendrier et collection de tous les calendriers des années passées et futures*. Il y a en anglais un ouvrage non moins simple et non moins complet : *The book of Almanachs with an Index of References . . . compiled by A. de Morgan*. Sec. R. A. S., F. C. P. S., London, 1851, in-1° oblong de 90 pages. Je dois communication de ce dernier volume à l'obligeance de M. S. E. Dawson, L. D. Je m'en suis servi pour vérifier l'exactitude de mes dates.

J'indique ces deux ouvrages parce qu'ils sont encore dans le commerce et qu'ils sont d'un prix assez minime.

lunaire (1), partant du fait que l'année de la naissance de Notre-Seigneur, dans l'ère dionysienne, s'est rencontrée la neuvième du cycle solaire, et la première du cycle lunaire.

1°. Il faut d'abord trouver quel rang l'année donnée occupe dans chacun de ces deux cycles. Pour le premier, on ajoute 9 au millésime, et l'on divise la somme par 28. Pour le second, on ajoute 1, et l'on divise par 19. Le reste, dans chaque opération, indique le rang cherché. Quand le reste est 0, on le compte 19 pour le besoin de la table de Pâques, qu'on verra plus loin.

Prenons pour exemple l'année du premier voyage de Cartier :

$$a) \frac{1534+9}{28} = 55 \times 28 + 3$$

$$b) \frac{1534+1}{19} = 80 \times 19 + 15$$

Cette année est donc la 3^e du cycle solaire et la 15^e du cycle lunaire.

Le nombre 15, reste de la seconde opération, s'appelle le *nombre d'or*.

2°. Ensuite, il faut chercher la lettre dominicale.

L'Eglise a emprunté des Romains l'usage de désigner les jours de la semaine par les premières lettres de l'alphabet : ces lettres se succèdent dans un ordre rigoureux et toujours le même pour les dates de chaque mois. Ainsi *a* correspond au 1 janvier, *b* au second, etc., jusqu'à *g* qui tombe le 7 ; puis la série recommence avec le 8 janvier, avec le 15, le 22, le 29, etc., etc. Dans les années bissextiles, la lettre *f*, qui tombe le 24 février, se répète le 25 et la suite des lettres est changée pour les trois jours suivants, mais février se termine toujours par *c*, et le premier mars correspond toujours à la *d*. La lettre qui tombe le premier dimanche de janvier est la lettre dominicale, et elle détermine les lettres des autres jours de la semaine. Elle rétrograde d'un degré en passant d'une année à l'autre, puisqu'il y a un jour de plus que les 52 semaines ; elle varie encore d'un autre degré, les années bissextiles, à partir du 25 février.

La table suivante donne la lettre dominicale pour chacune des 28 années du cycle solaire, à l'aide du nombre qui indique le rang de l'année dans le cycle.

1	gf	8	e	15	c	22	a
2	e	9	dc	16	b	23	g
3	d	10	b	17	ag	24	f
4	c	11	a	18	f	25	ed
5	ba	12	g	19	e	26	c
6	g	13	fe	20	d	27	b
7	f	14	d	21	cb	28 ou o	a

La lettre dominicale de 1534 sera *d* placée à côté de 3. On comprend que les années suivantes 1535, 36, etc., devront avoir *c*, *b*, *a*, etc., pour lettres dominicales, parce que le rang de chaque année augmente successivement de l'unité.

(1) Il est inutile d'ajouter que le premier est de 28 ans, et le second de 19.

16		
5	d e	22 Mars. 23
13	f	24
2	g a	25 26
10	b	27
	c	28
18	d	29
7	e	30
	f	31
15	g	1 Avril.
4	a	2
	b	3
12	c	4
1	d	5
	e	6
9	f	7
	g	8
17	a	9
6	b	10
	c	11
14	d	12
3	e	13
	f	14
11	g	15
	a	16
19	b	17
8	c	18
	d	19
	e	20
	f	21
	g	22
	a	23
	b	24
	c	25

3°. Enfin, la lettre dominicale et le nombre d'or sont les éléments immédiats qui, combinés dans la table ci-contre (1), donnent la date de Pâques de l'année proposée. Pour cela, on cherche dans la première colonne le nombre d'or fourni par le second calcul, à l'aide du cycle lunaire, passant à la seconde colonne, on descend jusqu'à la rencontre de la lettre dominicale, déterminée à l'aide de la table précédente ; sur la même ligne horizontale, en face de la lettre, se trouve la date cherchée. En 1534, le nombre d'or, ou le rang de l'année dans le cycle lunaire, est 15 ; la lettre dominicale *d* : elle correspond au 5 avril, date de Pâques.

Il peut arriver que la lettre dominicale soit sur la même ligne que le nombre d'or : dans ce cas, il faut la laisser de côté, et descendre dans la colonne jusqu'à ce qu'on la trouve une seconde fois. Ainsi en 1536, le nombre d'or est 17, et la lettre dominicale *a* ; mais, comme elle est vis-à-vis 17, on ne s'y arrête pas, et l'on va chercher la prochaine rencontre, qui correspond au 16 avril, date de Pâques.

Pour résumer cette note, tout en restant dans l'époque cartésienne, soit proposé de trouver la date de Pâques 1542.

1°. Le rang de l'année dans le cycle solaire est 11. $(\frac{1542+9}{28} = 55 \times 28 + 11)$

2°. La lettre dominicale qui y correspond dans la table est *a*,

3°. Le nombre d'or est 4. $(\frac{1542+1}{19} = 81 \times 19 + 4)$

Date de Pâques, 9 avril.

NOTE C.

CORSAIRES FRANÇAIS, 1541.

Avis du Conseil des Indes sur les précautions à prendre du côté des Indes, au sujet de la flotte et des projets des Français (2).

Après avoir lu dans le Conseil des Indes les extraits de la lettre que S. M. a écrite au révérendissime cardinal de Tolède, en réponse à la relation envoyée à

(1) Cette table se trouve dans le missel et dans le bréviaire sous le titre *Tabula paschalis antiqua reformata*. Elle y a été conservée précisément pour le but que nous nous proposons ici.

(2) Extraits et analyse.

S. M. au sujet des corsaires français dont on annonçait la sortie des ports de France, et des soupçons qu'on avait sur l'escadre que le roi avait l'intention, selon ce qu'il disait, d'envoyer en découverte ; après s'être longuement occupé, comme S. M. le désire, de la flotte qu'il faudrait envoyer à la rencontre de ces vaisseaux ; vu les difficultés qu'il y a de fournir cette année une escadre capable de combattre et de détruire celle de France le conseil est d'avis de n'en point préparer cette année supposé que S. M. fasse connaître qu'elle ne désire pas, pour sa part, que la guerre soit déclarée cette année Préparer un armement ferait croire le contraire, vu surtout la déclaration du roi de France qu'il n'expédie que six navires ; il semble, par la commission qu'il a donnée au capitaine, ne vouloir les envoyer qu'aux côtes de la Guinée pour le commerce de la malaguette, et au Brésil, qui est en dehors de la ligne de démarcation de S. M. On ne peut croire qu'une flotte si peu considérable soit destinée à attaquer les territoires possédés et établis par S. M. Pour ce qui a rapport aux établissements dont on leur attribue le projet dans la mer du Nord, il n'y a là rien de bien enviable.

Nous en étions à examiner ces suggestions afin d'envoyer à l'empereur l'avis du Conseil, quand on nous remit les lettres de S. M., en date du 25 et du 26 février, et un extrait de celle que lui a écrite son ambassadeur en France, et la traduction de la commission que le roi de France donne à monsieur (1). capitaine des six bâtiments qu'il a fait armer. [Comme les rapports reçus de Séville et des vaisseaux arrivés des Indes font voir qu'on n'a observé aucun bâtiment français] excepté dix-sept, qui ont passé par les Canaries, on est certain qu'ils vont faire la traite à Malaguette et au Brésil, comme ils ont coutume chaque année, et on ne sache pas qu'ils aient fait aucun dommage aux bâtiments de S. M. [En conséquence, le Conseil indique les mesures de précautions à prendre, en cas de surprise, surtout pour le transport de l'or et de l'argent qui appartiennent soit à l'empereur, soit aux particuliers.] Tout ceci considéré, il est préférable de suspendre l'armement.

JUAN DE SAMANO.

BACCALAOIS ET CARTIER, 1541.

Relation de l'espion envoyé en France par le Conseil des Indes pour observer les armements qu'on y préparait.

Il dit qu'à Crucique (2) on appareille deux bâtiments, l'un de 130 tonneaux et l'autre de 120, bien fournis d'artillerie et munitions, avec 180 hommes. On n'a pu savoir où ils vont, on dit que c'est à la recherche d'aventures.

A Saint-Malo-en-l'Île, sur la côte de Bretagne, on arme, par ordre du roi de France, 13 navires très bien équipés, avec beaucoup d'artillerie et toute sorte de provisions de bouche et de guerre, pour plus de deux ans. Jacques Cartier est chargé de cette escadre ; il lui a parlé aussi bien qu'à son beau-père, qui était le fournisseur de l'escadre ; il a appris par eux qu'ils allaient peupler une terre nommée Canada, et que pour la peupler et y bâtir une forteresse, ils emmenaient des ouvriers et des outils de toute sorte ; ils se pressent beaucoup. Les gens de l'escadre disaient qu'elle partirait vers le milieu ou à la fin d'avril, cette année, et qu'il y aurait dans l'expédition plus de deux mille cinq cents hommes. Jacques Cartier a dit que cette escadre se composait surtout de bâtiments qui étaient équipés pour aller à la pêche de la morue.

(1) M. Smith nous prévient que le nom manque à l'original. Je pense qu'il s'agit de Roberval.

(2) Croisic

Dans le port de Morlaix, à Brest, et à Quimper Corentin, il y avait deux bâtiments et deux galions très bien approvisionnés et montés par des gentils-hommes du pays. On les dirait destinés à la côte du Brésil : on parlait aussi du Rio-de-la-Plata. Ils devaient partir avant le dimanche des Rameaux.

À Harfleur et à Honfleur, on appareillait quatre galions de premier ordre et bien approvisionnés ; on disait comme chose certaine qu'ils iraient se joindre aux treize autres bâtiments de Saint-Malo.

Il sut à Dieppe que de ce port quatorze ou quinze bâtiments et galions étaient partis pour Malaguette et le Brésil, et qu'ils avaient aussi l'intention de se rendre au Rio-de-la-Plata. Dans le même endroit de Dieppe il vit qu'on appareillait cinq bâtiments de 130 tonneaux au moins. Les uns disaient qu'ils devaient rejoindre l'escadre ; d'autres, qu'ils se rendaient au Brésil et au Rio-de-la-Plata ; d'autre enfin, qu'ils allaient à la découverte de terres et d'îles nouvelles ; il ne put rien apprendre de certain.

On disait que les bâtiments partis de Dieppe, et les cinq autres qu'on y préparait étaient armés par un riche particulier de ce royaume, qui trafiquait dans les différentes mers du royaume. Ils l'appellent le vicomte de Dieppe.

Après avoir entendu cette relation, on ordonna de nouveau à l'espion de retourner en France, pour apprendre, dans les différents ports, ce qu'étaient devenus ces bâtiments : s'ils étaient partis, et avec combien de gens, de munitions et de provisions ; où ils allaient, dans quel but, si on les avait armés ; si l'on appareillait un plus grand nombre de bâtiments, et que du tout il fit une relation complète.

FLORIDE ET BACCALAOIS.

Résolution du Conseil d'Etat et des Indes, en réponse aux demandes de S. M., touchant la flotte expédiée de France.

Vu les passages de la lettre que S. M. a écrite au révérendissime cardinal de Tolède, la relation envoyée de France et celle qu'on a reçue de l'espion par l'entremise de Christophe de Harro, dont la traduction ci-jointe est transmise à S. M. il paraît—si ce que cette dernière renferme est vrai—que la première terre où les Français ont pénétré est à 760 lieues de Saint-Malo, en Bretagne, où se fait l'armement, et qu'il ne peut y avoir d'autre terre que celle où l'en pénètre du côté de Baccalaos—terre que les Bretons prétendent avoir découverte il y alongtemps(1). —La preuve c'est que jusque là on trouve précisément les 760 lieues, et sur la côte qui aboutit à la Floride, laquelle a été découverte par le licencié Ayllon et par Estaven Gomez, et se trouve confiée actuellement à l'Adelantado Soto. On croit que telle doit être la vérité. En effet si l'on ajoute les 700 autres lieues qu'il y a encore, selon eux, on arrive au canal de Bahama, qui est la meilleure position dont ils pourraient s'emparer, quand nous serons en guerre avec la France, pour nuire à nos vaisseaux des Indes, attendu que le plus grand nombre passe par le dit canal de Bahama. Il n'y en pourrait passer aucun sans être saisi par eux, et tel doit être leur but principal en s'établissant sur cette côte, quoique le sol en soit aride, cette route leur est d'une grande importance pour leurs projets. S'il en est ainsi, il est clair qu'ils vont s'établir dans les limites assignées à V. M. Mais

(1) Dans les anciennes relations on lit *terre des Bretons*, dans d'autres, *terre du Portugal*, dans d'autres enfin, *terres découvertes par les Français*. Il y en a d'autres où l'on trouve en latin : *terra ista dicitur de los Maccalaos, quam prefectus quidam sive archigubernius Britanniae Regis invenit : ingens est piscium copia quos Vaccalaos vocant*. Note de Navarette.

comme il n'est pas plus certain que cette expédition aille d'un côté que de l'autre, on pense que pour s'en assurer—vu que S. M. ordonne d'envoyer sur les traces des vaisseaux français une caravelle—il faut en envoyer deux, afin que si l'une se perd, l'autre puisse rapporter la nouvelle ; il faut même envoyer d'autres caravelles jusqu'aux îles du cap Vert, pour s'informer si les bâtiments ont passé par là, afin qu'on signale ceux qui peuvent se rendre au Rio-de-la-Plata et jusqu'à la côte de Maragnon, si par hasard quelques-uns avaient été chassés de ce côté ; il faut arriver au fond de la vérité.

Cette caravelle peut aller et revenir assez vite, et sachant que les Français n'ont pas été de ce côté, on sera certain qu'ils se sont rendus à la côte de Bacallaos.—Jusqu'au retour de quelques-unes de ces caravelles, ou jusqu'à ce qu'on ait d'autres renseignements sur l'escadre française, il ne faut faire aucun armement, parce que, le mois d'août arrivé, on aura les vaisseaux qui seront nécessaires, jusqu'en avril, avec 500 hommes de guerre pour une année ; mais, en attendant qu'on exécute les préparatifs nécessaires en vue de l'armement, s'ils ne servent pas, la perte ne sera pas grande ; et en même temps qu'on mette en ordre artillerie, munitions et appararaux.

Si S. M. agréé que cette flotte soit mise en ordre aussitôt que l'on sera certain du lieu où les Français sont allés, il faut que cela se fasse avec dissimulation, afin qu'ils ne puissent dire que nous voulons rompre la paix ou violer la trêve, comme ils nous en accuseraient s'ils apprenaient que nous préparons une flotte : pour cela il faut trouver une personne d'autorité qui réunisse les qualités nécessaires de ces terres, On conviendra des conditions avec elle, et il faudra que cette personne sache impérativement que d'autres arrangements devront se faire, toujours de manière que la flotte se trouve véritablement sur les côtes qui appartiennent à S. M., et qu'on mette ces découvertes et établissements au compte de tout le monde. La chose peut se faire avec le secret et la dissimulation nécessaires....

Lettre du cardinal de Séville à Samano.

J'ai lu deux ou trois fois l'avis auquel se sont arrêtés les Conseils d'Etat et des Indes en ce qui regarde la flotte qui serait partie de France pour les Indes, et après avoir bien considéré les délibérations de leurs Seigneuries, je n'y vois, pour le moment, rien à ajouter ni à retrancher, excepté pour ce qui est d'une ou de plusieurs caravelles qu'on envoie, afin d'avoir des renseignements certains : on leur donne des commissions pour naviguer, de manière qu'en arrivant au milieu de la flotte française, ces caravelles ne soient pas regardées comme espions, ni traitées en ennemies. En agissant ainsi, on ne peut—à moins d'une très grande chance—éviter une des deux choses, ou qu'elles se perdent ou qu'elles ne donnent aucune nouvelle certaine de ce qui se passe. Par conséquent, à l'époque où l'on a dépêché les dites caravelles, il n'y avait pas de nécessité de nous occuper de cette question.

On eût pu écrire à S. M. qu'on s'en rapportait à elle pour le temps où il serait nécessaire d'agir. Toutefois, je suis persuadé d'abord que les Français ne pensent ni au Rio-de-la-Plata ni à cette partie de notre territoire qui s'étend de la ligne de démarcation au détroit. Ensuite, ce voyage, qui doit être de 600 lieues au delà de Bacallaos, ils ne le font ni pour s'établir ni pour s'embusquer afin d'attaquer facilement nos navires ; tout cela ne leur servirait à rien, sinon à rompre la trêve entre la France et l'Espagne, et, comme l'on craint cette rupture, tous les hommes doivent raisonnablement espérer que la paix ou la trêve durera encore quelques années, afin d'exécuter les grands préparatifs nécessaires pour triompher dans une guerre que l'on redoute.

Il me semble que ce serait folie (1). Leur motif, c'est qu'ils croyaient—d'après certaines indications—que ces terres sont riches en or et en argent, et qu'ils espéraient faire comme nous. A mon sens, cependant, ils se trompent, parce que la côte entière jusqu'à la Floride n'offre absolument d'autres richesses que celles de la pêche. Par conséquent, ils se ruineront, ou tout au moins ils s'en retourneront après avoir perdu beaucoup de monde et presque tout ce qu'ils auront tiré de France.....

De Talavera, 10 juin 1841.

BACCALAOIS ET CARTIER, 1541.

Extraits d'une lettre que l'empereur a écrite de Lisbonne au Commandeur Majeur au sujet des démarches qu'il a faites auprès de la Cour de Portugal pour empêcher l'établissement des Français du côté de Baccalaos.

J'ai reçu la lettre de votre Seigneurie, écrite le 13 du courant, et avec elle la relation du capitaine d'une caravelle que Sa Majesté avait envoyée pour faire le tour de Baccalaos, afin d'apprendre ce qu'y avait fait un capitaine français qui s'appelle Jacques Cartier.

Je l'ai montrée ensuite au roi, et aussi au seigneur infant Don Louis. Ce que le roi m'avait déjà répondu sur la nécessité de s'armer contre ces Français, je l'ai écrit le 15 de ce mois à S. M. par un de mes domestiques que j'ai envoyé avec le Vénitien, et un More de Perse, venu avec lui de Sophia, qui suivent la même route, mais parce que celle-ci arrivera plus tôt, j'envoie encore une copie de l'autre lettre.

Quand je parlai au roi de cette affaire, il me dit que la relation et certain passage d'une lettre que son ambassadeur en France lui avait écrite, passage dont la copie est ci-jointe—étaient presque la même chose, et que sur ce point il m'avait déjà donné—afin que je les communiquasse à sa Majesté—les raisons qui lui feraient croire que quand même S. M. ou lui enverraient des vaisseaux pour empêcher les Français de faire des découvertes, cela ne servirait pas à grand'chose, vu l'étendue de l'Océan. Je lui ai répondu que jusqu'à présent on avait douté qu'il fût possible de les attaquer; mais que maintenant on savait à quel endroit les Français avaient pénétré, et qu'on ne pouvait manquer de les rencontrer; que quoique Son Altesse m'eût dit, comme elle me le répétait encore, que c'était dans la ligne de démarcation de ses domaines, et que cela la regardait en particulier, je savais que l'empereur, à cause de son grand amour pour elle, l'aiderait aussi de ses vaisseaux, pour que les deux escadres puissent tomber à la fois sur les Français, afin de s'en défaire et de les détruire partout où ils les trouveraient; que si on faisait cela une fois, les Français, de longtemps, peut-être jamais, ne songeraient à un nouvel armement.

Le roi me répondit que là où les Français sont allés du côté de Baccalaos, il fait aussi froid, dit-on, qu'à la hauteur de Flandres, et que la mer est toujours si mauvaise, qu'il y a perdu deux escadres, et son père, le roi Don Manuel, deux autres qu'il y avait envoyées; que les Français ne pouvaient aller à aucun autre endroit où ils causeraient moins de dommages à S. M., ni à lui-même; enfin, qu'il y songerait de nouveau et me répondrait. Il me demanda cette relation, et je la lui ai donnée. De même, j'ai vu privément l'infant Don Louis, et il m'a répondu comme le roi; il a ajouté que le roi son frère se trouvait au milieu de nombreuses

(1) Je crois que le texte a été mal coupé par la ponctuation, et qu'il faut lire : *por que hacer grandes gastos para ganar en guerra que se teme parasceme es pecar de locura.* "Parce que faire de grandes dépenses pour aboutir à une guerre qu'on redoute me paraît folie."

et de grandes difficultés, soit dans les Indes, soit ailleurs : il avait tant de choses à régler qu'il ne pouvait y suffire ; souvent il vaut mieux paraître ignorer ce qu'on ne peut empêcher que de chercher à s'en mêler, comme de vouloir empêcher les Français d'équiper des vaisseaux pour faire des découvertes ; s'ils ne pouvaient se rendre à la mer du Sud par le fleuve qu'ils avaient découvert, peu importait, à son avis, ce qu'ils pourraient faire là ; il lui semblait plutôt qu'ils y périeraient. Je lui dis que je voyais le contraire, qu'une fois établis là, ils feraient des découvertes de côté et d'autre, et que ce qu'il fallait, c'était de ne pas laisser les Français se fixer ni là ni ailleurs, mais de les détruire immédiatement. D'après ce que je viens d'apprendre, je crois que la réponse que le roi me donnera sera comme la précédente ; il ferait encore la même réponse, je pense, si les Français lui prenaient Lisbonne, car on ne veut pas rompre publiquement avec eux par la raison que je donne dans ma lettre à S. M. D'un côté, on montre une grande faiblesse, et de l'autre, on veut faire la loi à tout le monde ; certainement s'ils le voulaient, comme ils ont un grand nombre de navires et tout ce qu'il faut pour les armer, ils pourraient envoyer d'ici, en peu de jours, une escadre suffisante, sans avoir besoin de l'aide de S. M. ; mais ils ne voudraient pas le faire. Je me suis alors adressé à S. M. la reine sur le sujet, et comme je sais que Son Altesse est dévouée à S. M. l'empereur, je me suis permis de lui dire que je regarde comme une grande lâcheté ce que l'on fait ici sous ce rapport ; car le roi, son époux, dit que l'endroit où les Français sont allés le regarde d'une manière particulière, et puisqu'il ne veut pas le défendre qu'il abandonne à S. M. la navigation de toutes ses côtes, que S. M. la défendra comme elle fait des autres lieux de son domaine ; j'ajouterai d'autres raisons pour leur faire honte de permettre tout ce mal. Son Altesse me dit qu'elle en parlerait au roi, son époux, et y travaillerait de tout son pouvoir ; elle croit qu'il n'y a pas de négligence intentionnelle, mais persuasion sincère que tout cela aurait peu d'effet. Je donnerai avis à S. M. et à votre Seigneurie de ce que le roi me répondra ; pour le moment je veux profiter de l'occasion que m'offre un domestique de la reine très chrétienne pour vous écrire ceci en chiffres. Ce domestique est flamand et paraît très affectionné au service de S. M. Césarienne, d'après ce que me disent François de Guzman et son épouse, etc.

(A suivre.)

LECTURE POUR TOUS.

VARIÉTÉS

La population de la France, d'après les chiffres officiels du dernier recensement, est de 38,005,150 habitants, soit une augmentation de 208,584 habitants depuis le recensement précédent. L'augmentation de la population s'est, paraît-il, exclusivement faite dans les villes, la population rurale ayant décré.

—*Recensement en Angleterre.*—On vient de terminer les opérations du recensement à Londres.

La capitale de l'Angleterre compte à l'heure qu'il est 5,633,332 habitants, c'est-à-dire presque autant que la Belgique tout entière.

Londres est plus peuplé que la Suède—

4,800,000 habitants,—que le Portugal—
4,500,000,—que la Suisse—3,000,000,—
que la Saxe—3,200,000,—le Danemark—
2,200,000,—la Grèce—2,000,000,—et la
Norvège—2,000,000

Londres a plus d'habitants que le Canada—qui est grand comme l'Europe tout entière,—et un million de plus que l'Australie.

—On compte actuellement 151,614 catholiques nègres aux Etats-Unis, ainsi répartis dans divers diocèses : Alton, 300 ; —Baltimore, 3,500 ; —Charleston, 800 ; —Leavenworth, 135 ; —Little Roch, 100 ; —Louisville, 5,794 ; —Mobile, 2,500 ; —Nashville, 35 ; —Natchez, 1,500 ; —Natchitoches, 12,000 ; —Nouvelle-Orléans, 80,000 ; —New-York, 3,500 ; —Caroline du Nord, 150 ; —Philadelphie, 1,500 ; —Pittsburg, 500 ; —Richmond, 600 ; —Saint

Augustin, 1,100 ;—Saint Louis, 3,700 ;—
San-Antonio, 150 ;—Savannah, 1,300 ;—
Wilmington 100.

Les nègres ont 27 églises pour leur usage exclusif, 110 écoles fréquentées par près de 7,000 enfants. Ils possèdent en outre 8 asiles pour les orphelins, une maison pour les enfants trouvés, et un hôpital.

Dans le cours de l'année dernière, on a administré le baptême à 4,558 enfants et à 590 adultes.

—Aux Etats-Unis, on vient de faire des expériences sur des plaques d'acier et de nickel, pour déterminer lesquelles peuvent fournir la meilleure armure aux navires de guerre. Ces expériences ont clairement démontré la supériorité du nickel : la force de résistance des plaques de nickel est vraiment merveilleuse. Il est donc tout probable que le nickel sera largement employé pour les cuirasses de navires.

—La Banque d'Angleterre garde ordinairement dans ses caveaux \$125,000,000 en lingots d'or ; la Banque d'Allemagne, \$250,000,000 en lingots d'or et d'argent ; la Banque de France \$475,000,000 ; la Banque du Trésor des Etats-Unis, et diverses autres banques nationales ont actuellement une somme de \$700,000,000 en lingots d'or et d'argent.

—*Temps que perdent les priseurs.*—Un amateur de statistique a fait le calcul suivant, qui, s'il tombe sous les yeux de quelque priseur, n'aura probablement pas le pouvoir de lui faire perdre sa mauvaise habitude.

Un priseur ordinaire a recours à une prise de tabac toutes les dix minutes. Chaque prise avec ses accessoires exige une minute et demie. Or, une minute et demie sur dix fait, dans une journée de seize heures, deux heures vingt-quatre minutes, et par conséquent un jour sur dix, ce qui ôte de l'année trente-six jours et demi.

Si donc on suppose l'habitude du tabac à priser pendant quarante ans, il en résulte que le nez absorbe chez un priseur l'occupation de quatre années entières, temps qui suffirait à un bon travailleur

pour augmenter considérablement l'avoir de sa famille.

Après ce calcul fait pour les priseurs où en arriverait-on si l'on faisait celui des fumeurs ?

PENSÉES DIVERSES

Nous nous connaissons si peu, que plusieurs pensent aller mourir quand ils se portent bien, et plusieurs pensent se porter bien quand ils sont proches de mourir, ne sentant pas la fièvre prochaine ou l'abcès prêt à se former. (PASCAL.)

* * *

Ne donnez point inconsidérément votre vote ; car les intérêts que vous confiez sont ceux qui vous touchent de plus près. (CHS. SAINTE-FOI.)

* * *

La foule ne résiste jamais à la vue des enfants : il y a des mères dans toutes les foules. (LAMARTINE.)

* * *

Dans une réunion, le plus sûr moyen de distinction, c'est le silence : rien n'irrite la curiosité comme un homme qui se tait. (E LEGOUVÉ.)

* * *

Le plus bel ornement d'une maison, c'est la vertu de son maître. (HORACE.)

* * *

Il y a dans ce monde deux êtres qui tressaillent profondément : la mère qui retrouve son enfant et le tigre qui retrouve sa proie. (V. HUGO.)

* * *

J'aime la science, j'aime l'intelligence, j'aime encore plus la foi, la foi simple. J'aime mieux l'ombre du côté de Dieu que la lumière du côté des hommes. (MME SWETCHINE.)

* * *

L'étude adoucit les mœurs, et efface tout ce qu'il y a en nous de grossier et de barbare. (OVIDE.)

A UNE VIOLETTE.

Sans faste et sans admirateur,
Tu vis obscure, abandonnée,
Et l'œil cherche encore ta fleur
Quand l'odorat t'a devinée.
Sous les pieds ingrats des passants
Souvent tu périss sans défense :
Ainsi sous le coup des méchants
Meurt quelquefois l'humble innocence.

(CONSTANT DUBOIS.)

* * *

REFLEXION D'UN POETE

Est-ce sagesse, est-ce folie
D'être nuit et jour agité
Pour arranger des mots, trouver une saillie
Digne de l'immortalité ?
Ceux qui s'usent ainsi le corps et la cervelle
Méritent bien, en vérité,
Qu'on les raille, et qu'on les appelle
Dupes de la postérité.

(***)

BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS REÇUES.

Le JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE accuse avec reconnaissance réception des ouvrages suivants :

Règlements du Conseil d'Hygiène de la province de Québec et Statistiques vitales et mortuaires de la population catholique de la province de Québec.— Brochures de 141 pages petit in-12, et de 64 pages in-8.

Relativement au contenu de ces deux brochures, nous empruntons à la *Gazette médicale de Montréal* (livraison de septembre) les réflexions suivantes :

Nous constatons que pendant ces deux dernières années, le taux moyen de la mortalité est plus considérable de 8 par 1000 âmes où l'hygiène est en honneur, comme aux Etats Unis ou en Angleterre, ce taux n'a pas dépassé 18 par 1000.

Bien que notre climat soit aussi salubre que celui de ces derniers pays, notre mortalité est plus considérable de 8 par 1000 âmes.

A quoi tient cette différence? Nous n'avons aucun doute que cette exagération du taux mortuaire de notre population ne dépende en grande partie des mauvaises conditions hygiéniques dans lesquelles nous vivons: hygiène publique, hygiène privée, tout est mal observé.

Croirait-on, par exemple, que dans une grande ville comme Montréal, surtout dans

les endroits où la population est la plus dense, l'on rencontre à chaque maison, le plus souvent à quelques pas des chambres à coucher, des fosses d'aisances fixes, mal entretenues, sans ventilation ?

Croirait-on qu'à Montréal et dans la plupart de nos paroisses de campagne, nous avons des salles d'école où l'on entasse, pendant des heures, quatre et cinq fois plus d'enfants qu'elles n'en peuvent contenir ? (hygiéniquement parlant, cela va sans dire.)

Croirait-on que dans nos rues l'on rencontre des cadavres d'animaux en putréfaction ?

Quant à l'hygiène privée, c'est encore pis : nous avons des maisons qui passent des hivers entiers sans être ventilées.

Contre cet état de choses, que faut-il faire ? Notre conseil d'hygiène provincial, et plusieurs bureaux locaux, ont déjà rédigé un certain nombre de règlements sanitaires.

Mais, malheureusement, ils ne sont pas encore suffisants, et ne peuvent pas toujours être mis à exécution.

Toutefois, nous avons confiance que des jours viendront où plus de succès couronnera de si louables efforts.

Voici d'autres considérations de la même revue, sur lesquelles nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs :

Quant à l'hygiène privée, si l'on veut qu'elle soit pratiquée dans les familles, il faut commencer par l'enseigner à l'enfance dans les écoles, dans les convents, dans les collèges. Il y a sous ce rapport un grand progrès à faire.

Et nous croyons que lorsque les familles comprendront l'importance des lois de l'hygiène privée et les mettront en pratique, nos bureaux sanitaires auront moins de difficultés à faire accepter leurs règlements pour faire observer l'hygiène publique.

Incidentement, nous avons parlé de l'entassement que l'on remarque dans la plupart de nos écoles de campagne et dans un certain nombre de nos écoles de la ville.

Il n'y a pas à le nier, c'est là une cause efficace de la mortalité des enfants. Et cependant le progrès ne va pas vite.

Nous avons des inspecteurs chargés de surveiller l'avancement des élèves dans les différentes branches qu'ils étudient, pourquoi n'aurions-nous pas un inspecteur d'hygiène pour les écoles ? Il aurait à voir la manière dont on enseigne et aussi la manière dont on pratique l'hygiène dans les écoles.

Conditions d'abonnement :

Le prix de l'abonnement est de UN DOLLAR par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, six francs cinquante centimes.

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII et VIII.

Prix de chaque volume broché : Un Dollar.

Chaque numéro se vend séparément 10 cents.

DESAULNIERS & LEBLANC, EDITEURS,
22, rue St-Gabriel, Montréal.